

=

À l'attention des représentants des syndicats de salariés et d'employeurs de la production audiovisuelle



OBJET
CCNPAV : négociations en cours sur les intitulés de fonction

Paris, le 12 juin 2024

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des négociations en cours de l'avenant n°17 à la CCNPAV, Les Monteurs associés, alertés par des collègues, se sont penchés sur le poste intitulé « monteur » dans la filière Image (C).

Ce poste, apparu en 2007 (avenant n°2 du 15/12/2007) dans la filière Techniques du direct, recouvre des tâches d'assemblages simples dans le cadre d'émissions de directs.

En 2016 (avenant n°6 du 1/07/2016), à l'occasion de la fusion de certaines filières, cette fonction s'est retrouvée dans la filière Image avec comme définition : « Assure le montage des images et/ou des sons. »

Cette définition on ne peut plus vague autorise des producteurs peu scrupuleux à utiliser abusivement ce poste pour sous-payer des salariés qui effectuent en réalité un travail de chef monteur, hors du cadre d'émissions de directs.

La mention « hors œuvres audiovisuelles » rattachée à cette fonction, sujette elle-même à interprétation, ne permet pas d'en limiter le recours.

En conséquence, et pour mettre fin à ces abus, nous demandons instamment la suppression pure et simple de ce poste.

Veuillez, Madame, Monsieur, croire en l'expression de notre considération distinguée,

Mélanie Braux, Giulia Rodino, Charlotte Tourrés, coprésidentes